Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-HAB_2026_108-DE

N°HAB/2026/108

Département de l'Yonne

Communauté de Communes du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation : **Date d'affichage de la convocation** :	03 novembre 2026 03 novembre 2026	**Nombre de conseillers communautaires** Effectif légal : 50 En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 09 novembre 2026

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi neuf novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, salons de l'Hôtel de ville, à Joigny, sous la présidence de Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Laurent FEVREAU, Jérôme THOMAS, Philippe PETIT, Julie CARRA, Evelyne TRESCARTES, Christophe COUPLET, Cyril HAGHEBAERT, Jean-Pierre BARRET, Sophie GRUYER, Virginie THUILLIEZ, Solène PRADINC, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Mickaël PAGNOUX, Laurence MARCHAND, Richard ZEIGER, Linda GUEDJALI, Éric APFFEL, Catherine JOCHMANS-MORAINE, Judith AYNES, Odile REBESCHE, Hassan LARIBIA, Vincent HAMELIN, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Edwige SIEK-BILLIETTE, Laurent CHAT, Guy CLUNET, Alain SATURNIN , Jérôme BAUSSART, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Virginie MARINELLI, Alvaro FERNANDES, Yann LOISEAU, Didier MIGNON, Philippe BURIER, Jean-François RAVSELJ, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ABSENTS ET EXCUSES : 11 (dont 10 avec pouvoir)

1. Christine LEMOINE, pouvoir à Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
2. Jean-Luc GUILLEMETTE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
3. Philippe JACQUELIN, pouvoir à Edwidge SIEK-BILLIETTE
4. Claude SCIBOZ, pouvoir à Linda GUEDJALI
5. Kévin AUGÉ, pouvoir à Laurence MARCHAND
6. Nadège CIBRELUS, pouvoir à Mickaël PAGNOUX
7. Hafid ZAMHARIR, pouvoir à Nicolas SORET
8. Raphaëlle COLAS DES FRANCS, pouvoir à Judith AYNES
9. Jacky LEBOEUF, pouvoir à Vincent HAMELIN
10. Francis BOURSIN, pouvoir à Xavier MARQUIS
11. Eddy BEVRE, absent sans pouvoir

Le quorum ayant été constaté, la séance est ouverte

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) avec option « Agrément renforcé » auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-HAB_2026_108-DE

HAB/2026/108	Conseil communautaire du 09 novembre 2026

OBJET : Demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov' » (MAR) avec option « Agrément renforcé » auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)

Le Président rappelle que la Communauté de Communes s'est fortement engagée dans sa compétence habitat en créant un guichet unique via la Maison de l'Habitat du Jovinien permettant d'accompagner les habitants du territoire pour toutes les questions relatives à l'habitat privé.

Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée dans la mise en œuvre opérationnelle du Pacte Territorial France Rénov' conclu avec l'Anah (Agence nationale de l'habitat) qui a fait suite au dispositif de PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique) de la Région Bourgogne Franche-Comté.
Ce Pacte a été contractualisé pour les volets dynamique territoriale et information/conseil et devrait être étendu au « volet accompagnement » afin d'assurer une continuité des services assurés dans le cadre du PIG Jovinien (Programme d'Intérêt Général) qui prend fin le 18/02/2027. Le nouveau Pacte devrait être conclu le 01/03/2027 pour une durée de 5 ans.

De plus, le conventionnement OPAH-RU centre ancien de Joigny (Opération d'amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) arrive à son terme le 18/02/2027 et un nouveau conventionnement devrait suivre pour une durée de 5 ans.

Afin de mener à bien les missions d'accompagnement en interne (auparavant assurées par un opérateur privé), il est nécessaire d'obtenir un agrément auprès de l'ANAH.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'énergie, et notamment ses articles L. 232-3, R. 232-4 et R. 232-5 relatifs au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU les textes réglementaires régissant le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' » et l'organisation de la plateforme d'agrément de l'Anah ;

CONSIDÉRANT que la rénovation énergétique de l'habitat privé constitue un enjeu majeur de transition écologique, de lutte contre la précarité énergétique et d'attractivité de notre territoire ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du Jovinien souhaite se positionner comme un tiers de confiance auprès des ménages en exerçant les missions d'accompagnement technique, financier, social et administratif requises pour le déploiement des aides nationales à la rénovation d'ampleur (MaPrimeRénov' Parcours accompagné) ;

CONSIDÉRANT que le territoire est confronté à des problématiques spécifiques liées à la précarité énergétique de certains ménages, au vieillissement de la population nécessitant l'adaptation des logements à la perte d'autonomie (dispositif Ma Prime Adapt'), ainsi qu'à la présence de situations d'habitat indigne ou dégradé (dispositif Ma Prime Logement Décent) ;

CONSIDÉRANT que la collectivité disposera, en interne ou via des partenariats, des compétences sociales, médicales/ergonomiques et techniques requises pour l'exercice des missions d'accompagnement spécialisé dites « renforcées » ;

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il est nécessaire pour la collectivité d'obtenir l'agrément délivré par l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour une durée de 5 ans, incluant le volet renforcé permettant une revalorisation des plafonds de financement des accompagnements (jusqu'à 4 000 € par logement) ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 089-248900938-20261109-HAB_2026_108-DE

VU la commission habitat du 13 octobre 2026 ;

VU l'avis de la commission des finances et du conseil des maires du 02 novembre 2026 ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 41
Contre : 0
Abstentions : 8 (Vincent HAMELIN pour lui-même et pour Jacky LEBOEUF, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU pour elle-même et pour Christine LEMOINE, Cyril HAGHEBAERT pour lui-même et pour Jean-Luc GUILLEMETTE, Edwige SIEK-BILLIETTE pour elle-même et Philippe JACQUELIN)

-APPROUVE le portage public de la mission « Mon Accompagnateur Rénov' » par la Communauté de Communes du Jovinien sur son périmètre géographique d'intervention,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter auprès de l'Anah l'agrément en qualité de « Mon Accompagnateur Rénov' », incluant expressément l'extension au volet « agrément renforcé » pour la prise en charge des situations liées à la grande précarité énergétique, à la perte d'autonomie et au traitement de l'habitat dégradé,
-PRÉCISE que les dépenses associées à ces missions d'accompagnement ainsi que les recettes de subventions versées par l'Anah seront inscrites au budget de l'exercice correspondant,
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces justificatives associées, le dossier de synthèse de demande Cerfa n°17111*01, tout document administratif, convention de partenariat ou d'application nécessaire à l'exercice de cet agrément renforcé, ainsi que tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET

Communauté de Communes du Jovinien

Pour copie conforme,
La Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND